

# Appel à tous

## Rapport

Cet appel à tous concerne le code vestimentaire pour les employés appliqué dans les entreprises. Voici un aperçu des questions posées :

- Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?
- Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?
- Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?
- Etc.

Nombre de répondants : 305

Cet appel à tous a été fait entre le 13 et le 24 novembre 2007.



Reproduction, diffusion et distribution, intégrales ou partielles, par quelque procédé que ce soit, interdites sans l'autorisation de l'Ordre des CRHA et des CRIA du Québec.

Le résumé et les réponses à l'appel à tous, telles que transmises, ne sauraient exprimer en aucun cas l'opinion de l'ORHRI. De plus, il ne s'agit ni d'un avis juridique ni d'un quelconque conseil.

Publié en version électronique en décembre 2007.

1200, avenue McGill College  
Bureau 1400  
Montréal (Québec) H4B 2G7  
(514) 879-1636 - [info@orhri.org](mailto:info@orhri.org)

### Le sondage

Dans le cadre de cette enquête sur le code vestimentaire au travail, nous vous présentons les résultats obtenus auprès de 305 répondants. La majorité (39,25 %) des entreprises sondées embauche de 101 à 500 employés, 27,99 % des entreprises en embauchent moins de 100 et 16,72 % d'entre elles en comptent de 1001 à 5000. Quant aux secteurs d'exploitation, on retrouve notamment 21,53 % d'entreprises du milieu de la fabrication, 16,67 % des services professionnels, scientifiques et techniques et 10,76 % du secteur de la finance et des assurances.

### Les raisons d'être et la forme du code vestimentaire

Près des trois quarts (74,10 %) des entreprises sondées exigent de leurs employés qu'ils respectent un code vestimentaire. Pour un peu plus de la moitié (55,79 %) de ces entreprises, ce code prend la forme d'une politique écrite faisant partie du manuel de l'employé alors qu'il prend la forme d'une politique informelle pour 39,48 % des entreprises. Les raisons d'imposer un code vestimentaire sont la préservation de l'image de marque auprès de la clientèle et des fournisseurs pour 56,85 % des entreprises et pour fournir aux employés une norme qui décrit la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir chez 38,70 % des entreprises.

### Le code vestimentaire

Dans les entreprises qui font appel à un code vestimentaire, ce dernier comporte des restrictions ou des recommandations sur la tenue vestimentaire (45,77 %), sur le type de chaussure à porter (31,34 %), sur la longueur ou la couleur des cheveux (9,48 %) et sur les tatouages et les perçages (9,69 %). Selon les entreprises sondées, le code vestimentaire s'applique à tous les employés (67,36 %), seulement à une partie des employés (21,49 %), seulement aux employés qui interagissent avec les clients ou les fournisseurs (6,20 %) ou seulement aux cadres et à la direction (4,96 %). Les entreprises ont répondu de façon très partagée au sujet de « la tenue décontractée du vendredi ». En effet, 46,09 % de celles-ci l'appliquent au sein de leur entreprise alors que 53,91 % d'entre elles ne l'appliquent pas.

### Les manquements au code vestimentaire

La majorité (63,55 %) des entreprises sondées impose des mesures disciplinaires aux employés qui ne respectent pas le code vestimentaire, et 29,70 % d'entre elles ont inscrit le congédiement comme mesure disciplinaire éventuelle.

## Compilation des résultats – Nombre de répondants

---

### 1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?

---

Oui	226	74,10 %
Non	79	25,90 %
Nombre de répondants		305

### 2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?

---

Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé	130	55,79 %
Politique informelle	92	39,48 %
Ne s'applique pas	11	4,72 %
Nombre de répondants		233

### 3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?

---

Vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

### 4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?

---

Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs	166	56,85 %
Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir	113	38,70 %
Autres	13	4,45 %
Nombre de répondants		292

### 5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?

---

Tenue vestimentaire	222	45,77 %
Cheveux (longueur, couleur)	46	9,48 %
Tatouages/piercing	47	9,69 %
Souliers (sandales, souliers fermés)	152	31,34 %
Autres	18	3,71 %
Nombre de répondants		485

### 6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?

---

Tous les employés	163	67,36 %
Une partie des employés (certains services seulement)	52	21,49 %
Fournisseurs	0	0,00 %
Cadres et direction seulement	12	4,96 %
Employés qui rencontrent des clients et des fournisseurs seulement	15	6,20 %
Nombre de répondants		242

## Compilation des résultats – Nombre de répondants

---

7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (*casual friday wear*)?

Oui	106	46,09 %
Non	124	53,91 %
Nombre de répondants	230	

8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?

Oui	129	63,55 %
Non	74	36,45 %
Nombre de répondants	203	

9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?

Oui	60	29,70 %
Non	67	33,17 %
Ne s'applique pas	75	37,13 %
Nombre de répondants	202	

Commentaires supplémentaires :

Vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS – PAR RÉPONDANT.

### Taille de l'entreprise

---

Moins de 100 employés	82	27,99 %
101 à 500 employés	115	39,25 %
501 à 1000 employés	29	9,90 %
1001 à 5000 employés	49	16,72 %
5001 employés et plus	18	6,14 %
Nombre de répondants	293	

## Compilation des résultats – Nombre de répondants

### Secteur d'activité

Agriculture, foresterie, pêche et chasse	4	1,39 %
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	5	1,74 %
Services publics	11	3,82 %
Construction	4	1,39 %
Fabrication	62	21,53 %
Commerce de gros	12	4,17 %
Commerce de détail	22	7,64 %
Transport et entreposage	8	2,78 %
Industrie de l'information et industrie culturelle	7	2,43 %
Finance et assurances	31	10,76 %
Services immobiliers et services de location et de location à bail	3	1,04 %
Services professionnels, scientifiques et techniques	48	16,67 %
Gestion de sociétés et d'entreprises	3	1,04 %
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	1	0,35 %
Services d'enseignement	9	3,13 %
Soins de santé et assistance sociale	12	4,17 %
Arts, spectacles et loisirs	3	1,04 %
Hébergement et services de restauration	6	2,08 %
Autres services, sauf les administrations publiques	6	2,08 %
Administrations publiques	13	4,51 %
Organisme sans but lucratif	13	4,51 %
Syndicat	5	1,74 %
<b>Nombre de répondants</b>	<b>288</b>	

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>Moins de 100 employés (82 répondants)</p>
	<p>1 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Hébergement et services de restauration</p>
	<p>2 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Une section du bâtiment comporte des laboratoires et nous imposons un code vestimentaire pour assurer le respect des normes de laboratoires.</p> <p>Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	<p>3 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Organisme sans but lucratif</p>
<p>4 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>9.1 Le code vestimentaire n'est pas inscrit dans un manuel, mais si notre tenue ou nos souliers ne conviennent pas, des commentaires nous sont adressés pour que l'on aille se changer.</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p>	

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>5 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>3. Liberté et confiance aux employés</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Services publics</p>
	<p>6 -</p> <p>1. Non</p> <p>3. Charte des droits et libertés de la personne</p> <p>Résistance des employés</p> <p>Secteur d'activité : Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement</p>
	<p>7 -</p> <p>1. Non</p> <p>3. Milieu plutôt décontracté, toutefois, nous demandons à la coordonnatrice à la réception et à ceux et celles qui sont en contact direct avec les clients de faire preuve de discernement.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	<p>8 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz</p>
	<p>9 -</p> <p>1. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services publics</p>
	<p>10 -</p> <p>1. Non</p> <p>3. On n'a pas besoin, parce que l'activité implique des vêtements informels, mais je pense que cela peut être un code vestimentaire par omission.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	<p>11 -</p> <p>1. Non</p> <p>3. Nous faisons confiance à nos employés et croyons qu'ils sauront choisir les vêtements appropriés aux situations de travail. Nous n'avons jamais eu à intervenir en ce sens.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	<p>12 -</p> <p>1. Non</p> <p>3. Nombre d'employés très limité et la tenue vestimentaire des employés actuels répondent à nos attentes.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>



Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p>	13 -	<p>1. Non</p> <p>3. À ma connaissance, un tel code n'a jamais été connu au gouvernement du Québec.</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques</p>
<p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	14 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Souliers (sandales, souliers fermés); tenue vestimentaire; tatouages/piercing</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	15 -	<p>1. Non</p> <p>3. Les employés utilisent leur gros bon sens.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	16 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9.1 Les rappels se font verbalement au besoin.</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques</p>
	17 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	18 -	<p>1. Non</p> <p>3. Nous sommes une agence de publicité. L'esprit de l'entreprise est au laisser-aller créatif. Nous avons donc décidé que pour le bien-être et l'esprit de libre expression de nos créateurs, aucune tenue ne serait exigée.</p> <p>Secteur d'activité : Autres services, sauf les administrations publiques</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p>	<p>19 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</li> <li>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</li> <li>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</li> <li>6. Une partie des employés (certains services seulement)</li> <li>7. Non</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Non</li> </ol>
<p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>20 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Politique informelle</li> <li>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</li> <li>5. Tenue vestimentaire</li> <li>6. Cadres et direction seulement</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Non</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	<p>21 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</li> <li>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</li> <li>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</li> <li>6. Tous les employés</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Non</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	<p>22 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Non</li> <li>3. Notre entreprise est très petite (nous sommes présentement 2 employés)</li> <li>5. Tenue vestimentaire</li> <li>6. Tous les employés</li> <li>7. Non</li> <li>8. Non</li> <li>9. Non</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	<p>23 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Politique informelle</li> <li>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</li> <li>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</li> <li>6. Une partie des employés (certains services seulement)</li> <li>7. Non</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p>	<p>24 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</li> <li>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</li> <li>5. Tenue vestimentaire</li> <li>6. Tous les employés</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Non</li> </ol>
<p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>25 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Politique informelle</li> <li>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</li> <li>5. Tenue vestimentaire</li> <li>6. Tous les employés</li> <li>7. Oui</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Syndicat</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>26 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Politique informelle</li> <li>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</li> </ol> <p>Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); souliers (sandales, souliers fermés)</li> <li>6. Tous les employés</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Non</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	<p>27 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</li> <li>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</li> <li>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</li> <li>6. Tous les employés</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Non</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Industrie de l'information et industrie culturelle</p>
	<p>28 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Non</li> <li>3. N'a pas encore été pensé.</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	<p>29 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Non</li> <li>3. L'entreprise ne semble pas attacher d'importance à ce sujet.</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Organisme sans but lucratif</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p>	30 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Syndicat</p>
<p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p>	31 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
<p>Secteur d'activité</p>	32 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	33 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>9.1 Par contre, retour à la maison, retour avec tenue conforme</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	34 -	<p>1. Non</p> <p>3. On laisse le choix aux employés de s'habiller comme ils le veulent - donc jeans propre à tous les jours est admis. Par contre, lors de réunions particulières certains employés mettront un habit ou pantalon propre et chemise. Compagnie située au centre-ville, la mode l'emporte donc et comme le jeans est tendance, c'est ce que portent les employés.</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de détail</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p>	<p>35 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
<p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>36 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Souliers (sandales, souliers fermés); tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	<p>37 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	<p>38 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Organisme sans but lucratif</p>
	<p>39 -</p>	<p>1. Non</p> <p>3. Nous sommes une entreprise manufacturière. Les gens de bureau ont souvent à se rendre dans l'usine. Ceux qui ont des contacts avec l'externe ont un habillement de mise par eux-mêmes sans que ce soit imposé ou écrit. Il y a seulement le chauffeur qui a un habit avec l'enseigne de la compagnie. Nous n'avons jamais eu de problème à ce niveau les gens s'habillent en conséquence de leur travail.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p>	40 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir; préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Souliers (sandales, souliers fermés); tenue vestimentaire; tatouages/piercing</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	41 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	42 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.1 Politique d'uniformes pour les employés travaillant dans l'entrepôt uniquement.</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros</p>
	43 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Cadres et direction seulement</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p>	44 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9.1 Nous avisons verbalement les employés qui contreviennent au code.</p> <p>Secteur d'activité : Soins de santé et assistance sociale</p>
<p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p>	45 -	<p>1. Non</p> <p>3. Les raisons? C'est la première fois que je travaille dans un OSBL et comme tout organisme communautaire, il n'est pas de mise de se vêtir corpo. Toutefois, nous adoptons une allure plus corpo lors de représentations à l'extérieur. Pour moi, m'étant habitué à cette façon de faire (après 12 ans dans le corpo), c'est devenu une condition de travail au même titre que mes 5 semaines de vacances, mes 2 semaines aux fêtes et mes deux semaines pour maladie ou autre.</p> <p>Secteur d'activité : Organisme sans but lucratif</p>
<p>Secteur d'activité</p>	46 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Souliers (sandales, souliers fermés); tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); tatouages/piercing</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.1 Seulement si l'événement persiste dans le temps.</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p>
	47 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	48 -	<p>1. Non</p> <p>3. Petite organisation</p> <p>Secteur d'activité : Soins de santé et assistance sociale</p>
	49 -	<p>1. Non</p> <p>3. Laisser-aller au fur et à mesure des années.</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p>	50 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Autres services, sauf les administrations publiques</p>
<p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	51 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	52 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Autres services, sauf les administrations publiques</p>
	53 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; tatouages/piercing</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>Cadres et direction seulement</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Soins de santé et assistance sociale</p>
	54 -	<p>1. Non</p> <p>3. Nous faisons confiance à nos employés</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>



Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p>	<p>55 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Construction</p>
<p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>56 -</p> <p>1. Non</p> <p>3. Nous sommes une petite entreprise et les travailleurs sont conscientisés à donner une bonne image de l'entreprise lorsqu'il y a des clients ou des gens en formation; donc, ont un code vestimentaire en conséquence sans être l'habit cravate.</p> <p>5. Il ne sous-entend pas de tenue de plage ou de fin de semaine, il faut être habillé propre et décent pour un travail de bureau</p> <p>7. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services d'enseignement</p>
	<p>57 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Organisme sans but lucratif</p>
	<p>58 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Services publics</p>
	<p>59 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>Secteur d'activité : Gestion de sociétés et d'entreprises</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p>	<p>60 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Industrie de l'information et industrie culturelle</p>
<p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>61 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Non</p> <p>9.1 Aucun code vestimentaire écrit</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros</p>
	<p>62 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de détail</p>
	<p>63 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Services d'enseignement</p>
	<p>64 -</p>	<p>1. Non</p> <p>3. La question n'a probablement jamais été préoccupante. Comme organisation syndicale, une certaine liberté est quasi de mise en ce domaine.</p> <p>Secteur d'activité : Syndicat</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p>	<p>65 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Casquettes, longueur des jupes, pantalon long seulement; tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Industrie de l'information et industrie culturelle</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>66 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>9.1 On demande à l'employé d'aller se changer et le temps perdu n'est pas rémunéré.</p> <p>Secteur d'activité : Syndicat</p>
	<p>67 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Travaillant dans un Centre de formation professionnel, les enseignants doivent donner l'exemple aux élèves sur une norme d'habillement acceptable dans leurs futurs secteurs d'activité professionnelle.</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services d'enseignement</p>
	<p>68 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p>	<p>69 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Soins de santé et assistance sociale</p>
<p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>70 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Ne s'applique pas</p> <p>Secteur d'activité : Agriculture, foresterie, pêche et chasse</p>
	<p>71 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	<p>72 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Services immobiliers et services de location et de location à bail</p>
	<p>73 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>7. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>74 -</b></p> <p>1. Non</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Services d'enseignement</p> <hr/> <p><b>75 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p> <hr/> <p><b>76 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p> <hr/> <p><b>77 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de détail</p> <hr/> <p><b>78 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir.</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p> <hr/> <p><b>79 -</b></p> <p>1. Non</p> <p>3. L'entreprise compte 6 employés de bureau. Il y a peu de contact direct avec les clients.</p> <p>Secteur d'activité : Organisme sans but lucratif</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>80 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Ne s'applique pas</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	<p><b>81 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>Secteur d'activité : Autres services, sauf les administrations publiques</p>
	<p><b>82 -</b></p> <p>1. Non</p> <p>3. Pas nécessaire lorsque les gens ne rencontrent pas de clients. Lorsqu'il y a des rencontres avec les clients, les gens sont assez professionnels pour s'habiller correctement.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
<b>101 à 500 employés (115 répondants)</b>	
	<p><b>83 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Hébergement et services de restauration</p>
	<p><b>84 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>85 -</b></p> <p>1. Non</p> <p>3. Seulement l'envoi d'un communiqué avant la période estivale.</p> <p>5. Souliers (sandales, souliers fermés); tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Organisme sans but lucratif</p> <hr/> <p><b>86 -</b></p> <p>1. Non</p> <p>3. Nous en sommes à développer les politiques de l'organisation car nous sommes une ville défusionnée de la Rive-Sud et tout est à recommencer. À venir donc.</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques</p> <hr/> <p><b>87 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Soins de santé et assistance sociale</p> <hr/> <p><b>88 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p> <hr/> <p><b>89 -</b></p> <p>1. Non</p> <p>3. Pas nécessaire compte tenu des activités de l'entreprise.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p> <hr/> <p><b>90 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p>	<p>91 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>92 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	<p>93 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Cadres et direction seulement</p> <p>Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros</p>
	<p>94 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés); cheveux (longueur, couleur); tatouages/piercing</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Soins de santé et assistance sociale</p>



Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>95 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés); résille à cheveux dans certains départements</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.1 Oui, mais parfois, la tolérance s'étire, car nous manquons de personnel.</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de détail</p>
<p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>96 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
<p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>97 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Souliers (sandales, souliers fermés); tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); tatouages/piercing</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.1 Si l'employé refuse catégoriquement de se conformer au code vestimentaire.</p> <p>Secteur d'activité : Hébergement et services de restauration</p>
<p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>98 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés); casquettes</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p>	<p>99 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de détail</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>100 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage</p>
	<p>101 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de détail</p>
	<p>102 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	<p>103 -</p>	<p>1. Non</p> <p>3. Nous avons plusieurs corps d'emploi et tous les employés se vêtent correctement, sans abus. Nous n'avons pas eu à faire d'intervention. De plus, nous fournissons des vêtements aux employés de production.</p> <p>Secteur d'activité : Agriculture, foresterie, pêche et chasse</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>104 -</b></p> <p>1. Non</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Cadres et direction seulement</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz</p> <hr/> <p><b>105 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Souliers (sandales, souliers fermés); tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p> <hr/> <p><b>106 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Nous sommes dans un environnement où c'est pour le respect des résidentes.</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>Secteur d'activité : Soins de santé et assistance sociale</p> <hr/> <p><b>107 -</b></p> <p>1. Non</p> <p>3. Nous faisons confiance au bon jugement de nos employés qui sont des professionnels.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p> <hr/> <p><b>108 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs et fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Cadres et direction seulement</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p> <hr/> <p><b>109 -</b></p> <p>1. Non</p> <p>3. Ils en ont pas vu la nécessité, les gens sont consciencieux de leur image lorsqu'ils rencontrent des clients; cependant, lorsqu'ils sont au bureau et qu'ils ne rencontrent pas de client, un code vestimentaire ne s'oblige pas, pourvu que ce ne soit pas déplacé.</p> <p>Secteur d'activité : Services publics</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p>	<p>110 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Cadres et direction seulement</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
<p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>111 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Soins de santé et assistance sociale</p>
	<p>112 -</p>	<p>1. Non</p> <p>3. Laxisme de notre part, car le besoin est là.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	<p>113 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	<p>114 -</p>	<p>1. Non</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques</p>
	<p>115 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p>	<p>116 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Cheveux (longueur, couleur); tatouages/piercing; tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>117 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	<p>118 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	<p>119 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs et fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9.1 Tenue décontractée à tous les jours mais pas de jeans, T-shirt et souliers de course. Tenue plus conforme lorsque rendez-vous chez un client.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p>	120 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Souliers (sandales, souliers fermés); tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); tatouages/piercing</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	121 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>3. Les gens d'usine en ont un; pour les bureaux, c'est vraiment une politique informelle.</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Souliers (sandales, souliers fermés); tenue vestimentaire</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>9.1 Comme le code vestimentaire officiel est seulement pour les employés d'usine, certaines réponses ne s'appliquent pas aux gens des bureaux. Toutefois, certaines règles non écrites de professionnalisme sont demandées.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	122 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs et fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage</p>
	123 -	<p>1. Non</p> <p>3. Nous ne croyons pas que ce soit nécessaire pour l'instant : il n'y a pas d'abus de la part des employés, nous leur offrons l'opportunité d'être « eux-mêmes », cela favorise un milieu de travail agréable, les contacts avec les clients ou visiteurs sont limités, donc nous n'avons pas de craintes en regard de notre image. De façon plus générale, nous traitons nos employés avec respect et nous croyons qu'ainsi, ils seront davantage responsables de leur tenue.</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p>	<p>124 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>125 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Ne s'applique pas</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	<p>126 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de détail</p>
	<p>127 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	<p>128 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Souliers (sandales, souliers fermés); tenue vestimentaire</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p>	<p>129 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
<p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>130 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Organisme sans but lucratif</p>
	<p>131 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>Secteur d'activité : Organisme sans but lucratif</p>
	<p>132 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Gestion de sociétés et d'entreprises</p>
	<p>133 -</p>	<p>1. Non</p> <p>3. Il n'y a pas de code vestimentaire chez nous, mais moi qui suis directrice du développement des RH, je suggère à ma professionnelle de s'habiller comme tel. Je considère que l'image des personnes aux RH est essentielle et commence par ce que nous dégageons, tant comme personne que par la façon dont on s'habille.</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p>



Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p>	<p><b>134 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>3. La seule règle est pour les employés d'usine, pour qui il est interdit de porter des chandails sans manches ou camisoles.</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
<p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>135 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques</p>
	<p><b>136 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services immobiliers et services de location et de location à bail</p>
	<p><b>137 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	<p><b>138 -</b></p> <p>1. Non</p> <p>3. Nous croyons que les employés sont assez matures et qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un code vestimentaire. Malheureusement, il est quelquefois nécessaire de remettre un peu d'ordre...</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>139 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
<p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>140 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés); les chaussures de course, les T-shirts avec des messages imprimés, les camisoles, les pantalons jeans et les shorts ne sont permis en aucun temps.</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p><b>141 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p><b>142 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p><b>143 -</b></p> <p>1. Non</p> <p>3. La majorité des employés n'ont pas à rencontrer les clients. Par contre, les représentants doivent porter une tenue professionnelle (complet/cravate ou tailleur) lorsqu'ils rencontrent des clients.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p>	<p>144 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p>
<p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>145 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés); cheveux (longueur, couleur); tatouages/piercing</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services publics</p>
	<p>146 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de détail</p>
	<p>147 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); bijoux (montre, boucles d'oreilles, etc.); tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Hébergement et services de restauration</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>148 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.1 Les employés les plus difficiles à gérer pour la tenue vestimentaire sont les collègues féminines.</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros</p>
<p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>149 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p><b>150 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p><b>151 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; tatouages/piercing</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de détail</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p><b>152 -</b></p> <p>1. Non</p> <p>3. Pas eu d'abus. Les gens s'habillent correctement.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	153 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>Le comportement professionnel est lié à l'habillement et l'apparence.</p> <p>5. Bijoux; tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Hébergement et services de restauration</p>
<p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	154 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Souliers (sandales, souliers fermés); cheveux (longueur, couleur); tatouages/piercing</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
<p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	155 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>Le code s'applique aux employés qui travaillent directement avec le public et permet entre autres de les identifier.</p> <p>5. Tenue vestimentaire; tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés); l'employé doit présenter une image professionnelle (sans être trop directif cela ouvre la porte à questionner les cheveux, la barbe des tatouages, etc.).</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9.1 Sans que les mesures disciplinaires soient prévues dans le code, son non-respect, comme toute autre insubordination, pourrait être l'objet de mesures disciplinaires.</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques</p>
<p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	156 -	<p>1. Non</p> <p>3. La seule directive donnée aux employés lors de leur embauche est de respecter les 2 consignes suivantes : confort et décence. Nous œuvrons dans le domaine du sport et rencontrons peu de clients. Les employés peuvent donc s'habiller comme ils le veulent. Plusieurs employés venant d'entreprises très strictes au niveau vestimentaire sont très surpris de constater qu'ils travaillent aussi bien, sinon mieux, lorsqu'habillés confortablement. C'est « Casual Friday everyday ».</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p>	<p>157 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services publics</p>
<p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>158 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); souliers (sandales, souliers fermés); boucle d'oreille, bagues, chaîne longue</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	<p>159 -</p> <p>1. Non</p> <p>3. Laisse la liberté aux employés pour le choix de leurs vêtements, travail de bureau.</p> <p>Secteur d'activité : Arts, spectacles et loisirs</p>
	<p>160 -</p> <p>1. Non</p> <p>3. Ce n'est pas dans la culture de l'industrie.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	<p>161 -</p> <p>1. Non</p> <p>3. Anticipation des difficultés d'implantation à cause des pressions syndicales.</p> <p>Secteur d'activité : Services publics</p>
	<p>162 -</p> <p>1. Non</p> <p>3. Nous sommes une compagnie sous-traitant (centre de distribution alimentaire). Nous ne recevons aucun client externe en visite, donc nous n'avons pas à préserver l'image de marque de l'entreprise. Les employés d'entrepôt portent tous un manteau parce qu'ils travaillent dans un environnement réfrigéré.</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage</p>
	<p>163 -</p> <p>1. Non</p> <p>Secteur d'activité : Organisme sans but lucratif</p>
	<p>164 -</p> <p>1. Non</p> <p>3. Nous ne voulons pas nous ingérer dans le style de vie des gens.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>165 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
<p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>166 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés); propreté, règle du vendredi denim</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	<p>167 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.1 Dans les cas d'usine où ceux-ci peuvent impliquer la sécurité.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	<p>168 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p>	<p>169 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Souliers (sandales, souliers fermés); tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de détail</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>170 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>Pour permettre les employés un code vestimentaire décontracté</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros</p>
	<p>171 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	<p>172 -</p>	<p>1. Non</p> <p>3. N'a jamais été adressé jusqu'à maintenant. Par contre, nous sommes à mettre en place des vêtements spécifiques pour nos représentants sur la route.</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Agriculture, foresterie, pêche et chasse</p>



Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p>	<p>173 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services immobiliers et services de location et de location à bail</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>174 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>3. Aucun code pour les employés de bureau (seulement pour la production=souliers protecteurs). Entreprise en haute technologie avec personnel jeune. Nous n'avons pas voulu imposer de code vestimentaire aux employés. Par ailleurs, lors de foires importantes, une chemise (ou autre) à l'effigie de l'entreprise est de rigueur. Code un peu plus formel pour les représentants (pas de cravate).</p> <p>5. Souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	<p>175 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés); sur la livraison et pour les ventes, le code est plus sévère.</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	<p>176 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p>	<p>177 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>178 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	<p>179 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>9.1 Malgré la politique, l'expérience démontre qu'il est difficile pour les gestionnaires d'intervenir pour corriger les écarts, car c'est un sujet délicat. La politique devra être revue avec des éléments plus précis pour ne pas porter à interprétation et en faciliter le suivi par les gestionnaires.</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros</p>
	<p>180 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Construction</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p>	181 -	<p>1. Non</p> <p>Secteur d'activité : Syndicat</p>
<p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p>	182 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés); équipements de sécurité nécessaire.</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.1 Code vestimentaire incluant les équipements de sécurité nécessaires à porter pour chaque employé. Le non-respect du port des équipements de sécurité peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.</p> <p>Secteur d'activité : Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz</p>
<p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	183 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques</p>
	184 -	<p>1. Non</p> <p>3. Nos employés sont en mesure de déterminer à quel moment une tenue plus formelle est requise. Par exemple, lorsqu'ils doivent rencontrer des partenaires.</p> <p>Secteur d'activité : Organisme sans but lucratif</p>
	185 -	<p>1. Non</p> <p>3. Nous travaillons dans un environnement informatique considéré comme « casual ».</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	186 -	<p>1. Non</p> <p>3. Banlieue : plus relax</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	187 -	<p>1. Non</p> <p>3. Nous sommes une entreprise conseil en génie, plusieurs de nos employés doivent aller en chantier. Équipe de professionnels. Par contre, depuis quelques années, l'équipe grossit et la direction devra statuer entre une politique ou une directive plus claire sur ce qui est acceptable dans les bureaux.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p>	<p>188 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>189 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	<p>190 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage</p>
	<p>191 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	<p>192 -</p>	<p>1. Non</p> <p>3. Il y a une certaine politique informelle qui fait en sorte que les gestionnaires et les professionnels, pour la plupart, s'habillent classique. Pour ce qui est des techniques et bureau et des secrétaires, beaucoup portent le jeans. Le vendredi est une journée plus décontractée mais, encore là, ce n'est pas tout le monde qui pense de cette façon.</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p>	<p>193 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Souliers (sandales, souliers fermés); tenue vestimentaire</p> <p>6. Cadres et direction seulement Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>194 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	<p>195 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	<p>196 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Soins de santé et assistance sociale</p>
	<p>197 -</p>	<p>1. Non</p> <p>3. Nous n'avons jamais senti le besoin.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>501 à 1000 employés (29 répondants)</b></p> <hr/> <p><b>198 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p> <hr/> <p><b>199 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de détail</p> <hr/> <p><b>200 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Souliers (sandales, souliers fermés); tenue vestimentaire</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement) Cadres et direction seulement</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p> <hr/> <p><b>201 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p> <hr/> <p><b>202 -</b></p> <p>1. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services d'enseignement</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	203 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Industrie de l'information et industrie culturelle</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	204 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir; préciser le port de certains vêtements à la mode non acceptable, surtout pour la période estivale (gougounes, camisole à bretelle, bermuda pour les hommes, denim, etc.).</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage</p>
<p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	205 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
<p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	206 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Souliers (sandales, souliers fermés); tenue vestimentaire</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage</p>
<p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	207 -	<p>1. Non</p> <p>3. Pas nécessaire d'imposer ce niveau de contrainte.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p>	208 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	209 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Construction</p>
	210 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); tatouages/piercing; PAS DE JEANS; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de détail</p>
	211 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p>
	212 -	<p>1. Non</p> <p>3. Travail trop différent selon le groupe d'employés. Les policiers et les pompiers ont leur code vestimentaire; pour les autres employés, non.</p> <p>Secteur d'activité : Services publics</p>



Questions		Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p>	213 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs Nous permettons le port du jeans le vendredi seulement.</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>9.1 Nous avons très peu de problèmes avec la tenue vestimentaire.</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	214 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir; préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Souliers (sandales, souliers fermés); tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	215 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>9.1 Nous portons tous un uniforme.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	216 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Souliers (sandales, souliers fermés); tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p>	<p>217 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Organisme sans but lucratif</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>218 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	<p>219 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Non</p> <p>Secteur d'activité : Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz</p>
	<p>220 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>3. Étant donné que la plupart des employés, autant administratifs que cadres, doivent se promener dans l'usine, nous n'avons pas jugé bon d'imposer un code vestimentaire strict. Donc, jeans (propres) sont permis tous les jours. Cependant, les shorts et camisolos sports sont interdits.</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p>	<p>221 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement); cadres et direction seulement</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>222 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	<p>223 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p>
	<p>224 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de détail</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p>	<p>225 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Cadres et direction seulement</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Organisme sans but lucratif</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>226 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p>
<p>1001 à 5000 employés (49 répondants)</p>		
	<p>227 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Soins de santé et assistance sociale</p>
	<p>228 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p>	229 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Services publics</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	230 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	231 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Industrie de l'information et industrie culturelle</p>
	232 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p>
	233 -	<p>1. Non</p> <p>3. Entreprise de production manufacturière, ce n'est pas dans la mentalité et ne fait pas partie des priorités des gestionnaires de notre organisation.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p>	<p>234 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Code vestimentaire « politically correct ». Sans aucune raison de sécurité.</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement); cadres et direction seulement</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Arts, spectacles et loisirs</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>235 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	<p>236 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros</p>
	<p>237 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés); port du jeans les vendredis mais pas n'importe quel jeans</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>9.1 Ne crois pas que ça pourrait aller jusque-là...</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p>
	<p>238 -</p>	<p>1. Non</p> <p>3. Faire confiance au sens civique et professionnel des gens</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de détail</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p>	<p>239 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Industrie de l'information et industrie culturelle</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p>	<p>240 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir; s'assurer que chaque employé est habillé de façon à respecter les autres membres de l'équipe et à se faire respecter.</p> <p>5. Tenue vestimentaire; tatouages/piercing; Souliers (sandales, souliers fermés); décolleté; dans une usine, toute forme de piercing est proscrit pour des fins de sécurité et d'hygiène. Jean sauf les vendredis.</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9.1 Il n'est jamais arrivé que nous ayons dû aller aussi loin.</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>241 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p>
	<p>242 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services d'enseignement</p>
	<p>243 -</p>	<p>1. Non</p> <p>3. Entreprise syndiquée</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de détail</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p>	<p>244 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz</p>
<p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>245 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	<p>246 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>Secteur d'activité : Soins de santé et assistance sociale</p>
	<p>247 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de détail</p>
	<p>248 -</p> <p>1. Non</p> <p>3. Mon entreprise est une entreprise à caractère artistique où l'on met davantage l'accent sur le talent brut et non l'image de la personne.</p> <p>Secteur d'activité : Arts, spectacles et loisirs</p>
	<p>249 -</p> <p>1. Non</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques</p>



Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>250 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Le personnel visé par la politique agit à titre d'agent de la paix. La raison de la politique est reliée à la sécurité, à l'identification visuelle et à certains aspects pratiques des fonctions exercées (port d'armes ou d'appareils de communication).</p> <p>5. Souliers (sandales, souliers fermés); tenue vestimentaire</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Services publics</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>251 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; tatouages/piercing; Souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>252 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de détail</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>253 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>254 -</p> <p>1. Non</p> <p>3. Très diversifié comme titre d'emploi. Nous songeons à en établir un cependant.</p> <p>Secteur d'activité : Soins de santé et assistance sociale</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p>	255 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement); tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	256 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	257 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de détail</p>
	258 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Industrie de l'information et industrie culturelle</p>
	259 -	<p>1. Non</p> <p>3. Il y a un code non écrit de s'habiller adéquatement pour les rencontres plus formelles : par exemple, avec les membres de la haute direction, pour toutes rencontres externes... Souvent, le vendredi est « décontracté ».</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p>	260 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	261 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p>
	262 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p>
	263 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	264 -	<p>1. Non</p> <p>3. La principale raison étant que les employés ont très peu de contacts avec le public, mais aussi parce qu'étant employés du gouvernement, l'employeur peut difficilement exiger un code vestimentaire sans passer par différentes négociations avec le syndicat.</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p>	<p>265 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9.1 Le non-respect du code vestimentaire n'a jamais nécessité des mesures disciplinaires graves pouvant mener au renvoi.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>266 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	<p>267 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Gestion de sociétés et d'entreprises</p>
	<p>268 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>3. Nous n'avons pas pris le temps de la formaliser par écrit.</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Souliers (sandales, souliers fermés); tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage</p>
	<p>269 -</p> <p>1. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p>	<p>270 -</p> <p>1. Non</p> <p>3. Pas de volonté de s'attarder à cela. Problèmes graves sont gérés à la pièce. Tout le monde ne voit pas le problème avec les mêmes yeux (banalisation de la situation). Secteur d'activité : Administrations publiques</p>
<p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p>	<p>271 -</p> <p>1. Non</p> <p>3. Obligation de port d'équipement de sécurité qui limite beaucoup. Secteur d'activité : Fabrication</p>
<p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>272 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; tatouages/piercing</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Agriculture, foresterie, pêche et chasse</p>
	<p>273 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p>
	<p>274 -</p> <p>1. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels, scientifiques et techniques</p>
	<p>275 -</p> <p>1. Non</p> <p>3. Aucune interaction avec des clients à l'externe. Secteur d'activité : Fabrication</p>
<b>5001 employés et plus (18 répondants)</b>	
	<p>276 -</p> <p>1. Non</p> <p>3. Nous laissons à la discrétion des employés le soin d'adopter une tenue vestimentaire qui respecte le bon goût et la décence. L'entreprise se réserve le droit d'intervenir discrètement si la tenue vestimentaire ne répond pas aux deux critères décrits précédemment. Toutefois, le vendredi, une tenue plus sportive (jean) est tolérée. Secteur d'activité : Fabrication</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>277 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Autres services, sauf les administrations publiques</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>278 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de détail</p>
<p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>279 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p>
<p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>280 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services publics</p>
<p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>281 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>3. Étant donné que nous sommes dans la fonction publique fédérale, les employés de bureau doivent montrer une image professionnelle. Cependant, certains employés doivent porter l'uniforme.</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>282 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>3. Nous n'avons pas de code vestimentaire pour tout notre établissement. Par contre, nous avons au moins 2 unités qui ont un code formel écrit, soit pour les étudiants en médecine œuvrant avec les patients et les membres des équipes sportives lorsqu'ils se déplacent en compétition.</p> <p>4. Il semble qu'il y ait eu au fil du temps l'acceptation tacite que le port du jean est acceptable les vendredis. Cette pratique est très répandue, et ce, à travers l'organisation.</p> <p>5. Tenue vestimentaire</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services d'enseignement</p>
	<p>283 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Autres services, sauf les administrations publiques</p>
	<p>284 -</p> <p>1. Non</p> <p>3. Les dirigeants se fient au bon jugement de chacun.</p> <p>Secteur d'activité : Construction</p>
	<p>285 -</p> <p>1. Non</p> <p>3. Je crois tout simplement qu'on ne s'est pas penché sur la question.</p> <p>Secteur d'activité : Services d'enseignement</p>
	<p>286 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication</p>
	<p>287 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>3. Dépendant du type d'emploi; cols bleus : nous fournissons les uniformes et les employés doivent le porter. Bureau : pas d'uniforme ni de politique mais une politique informelle (pratique).</p> <p>Secteur d'activité : Services d'enseignement</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p>	<p>288 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Hébergement et services de restauration</p>
<p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>289 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés); casquette, « name tag », barbe, etc.</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de détail</p>
	<p>290 -</p>	<p>1. Non</p> <p>3. La responsabilité est au gestionnaire et non aux RH. Nous avons des problèmes de cet ordre, mais les RH ne veulent pas intervenir. On laisse cela à chaque unité administrative de donner les règles du jeu.</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p>
	<p>291 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>3. Chaque filiale est différente, certains ont des costumes, d'autres non.</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p>
	<p>292 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs; fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de détail</p>



Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés?</p> <p>2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire?</p> <p>3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?</p> <p>5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants?</p> <p>6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il?</p> <p>7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » (<i>casual friday wear</i>)?</p> <p>8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?</p> <p>9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi?</p> <p>9.1) Commentaires supplémentaires :</p> <p>Secteur d'activité</p>	293 -	<p>1. Non</p> <p>3. Parce que nous sommes dans un environnement syndiqué.</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de détail</p>
	Pas de réponse (12 répondants)	
	294 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé</p> <p>4. L'image certainement auprès de qui nous ne le savons pas. Nous ne traitons pas directement avec des clients. Nous avons des rencontres avec d'autres organismes. Nous avons un centre d'appels et le contact avec le publique se fait à partir de là.</p> <p>5. Tenue vestimentaire; quelqu'un s'est fait dire au bureau qu'elle avait trop de cheveux par l'intermédiaire de notre directrice des ressources humaines. La longueur des jupes semble préoccuper une personne qui envoie des lettres anonymes à nos ressources humaines à propos d'une employée (épeurant pas à peu près). Et bien que nous n'ayons aucune politique sur la longueur des jupes, les ressources humaines ont donné suite à cette lettre en parlant à l'employée!</p>
	295 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); souliers (sandales, souliers fermés); tatouages/piercing</p> <p>6. Tous les employés</p> <p>7. Non</p> <p>8. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances</p>
	296 -	<p>1. Non</p> <p>3. Ce n'est pas nécessaire, les gens sont toujours habillés correctement par eux-mêmes.</p>
	297 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Politique informelle</p> <p>4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir</p> <p>5. Tenue vestimentaire; cheveux (longueur, couleur); souliers (sandales, souliers fermés)</p> <p>6. Une partie des employés (certains services seulement)</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Oui</p>
	298 -	<p>1. Non</p>
	299 -	<p>1. Non</p> <p>3. Très peu de visites des clients dans nos locaux.</p>
	300 -	<p>1. Non</p>

Questions	Répondants	
1. Votre entreprise applique-t-elle un code vestimentaire pour les employés? 2. Si oui, de quel type est ce code vestimentaire? 3. Si votre entreprise n'a pas de code vestimentaire, quelles en sont les raisons? 4. Si votre entreprise a un code vestimentaire, quelles en sont les raisons?	301 -	1. Oui 2. Politique écrite faisant partie du manuel de l'employé 4. Préserver l'image de marque de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs 5. Tenue vestimentaire; tatouages/piercing; souliers (sandales, souliers fermés)
5. Le code vestimentaire (qu'il soit écrit ou informel) de votre entreprise inclut-il les éléments suivants? 6. À qui le code vestimentaire de votre entreprise s'applique-t-il? 7. Le code vestimentaire de votre entreprise inclut-il la « tenue décontractée du vendredi » ( <i>casual friday wear</i> )?	302 -	1. Oui 2. Politique informelle 4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir 5. Tenue vestimentaire
8. Si un employé ne respecte pas le code vestimentaire écrit de votre entreprise, des mesures disciplinaires peuvent-elles être imposées?	303 -	1. Non
	304 -	1. Non
9. Si des mesures disciplinaires sont inscrites dans le code écrit de votre entreprise, peuvent-elles aller jusqu'au renvoi? 9.1) Commentaires supplémentaires :	305 -	1. Oui 2. Politique informelle 4. Fournir aux employés une norme décrivant la façon appropriée ou sécuritaire de se vêtir 5. Tenue vestimentaire 7. Non
Secteur d'activité		